



Compostage de quartier

Cadre de restitution : Territoires zéro déchet

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

Communauté d'Agglomération Grand Rodez

1, place Adrien Rozier

Bp 53531

<https://www.rodezagglo.fr/>

FORGUE

Marion

Occitanie

marion.forgue@ademe.fr

Mots-clés: Espace privé MENAGE, PREVENTION DES DECHETS, BIODECHET,

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

Depuis 2004, Rodez agglomération met à disposition des usagers des composteurs individuels pour un coût pour l'utilisateur de 15 € pour les composteurs en 400 litres en plastique et de 30 € pour les composteurs en 400 litres en bois.

Puis, lors du 1er programme local de prévention des déchets en 2010, le compostage a été étendu aux pieds d'immeuble (35 € le composteur 600 litres en bois) et au lombricompostage (35 €) mais avec des résultats très modestes.

C'est lors de la mise en oeuvre du programme "Territoire Zéro Dechet Zéro Gaspillage" 2017-2019 que le compostage partagé en pied d'immeuble s'est développé et qu'on a été mis en place les 1ers composteurs de quartiers.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

L'objectif est de généraliser la pratique du compostage sur le territoire quelque soit le type d'habitat en proposant un maillage de composteurs de quartier dans les squares et en sorties de lotissements.

Objectifs quantitatifs :

Objectifs sur le compostage de quartier de 2019 à 2021 :

- Planter 6 pavillons de compostage et 81 composteurs en 600 litres représentant 450 nouveaux

foyers qui compostent et 62 tonnes de déchets par an évités.

Cela correspond à environ 33 emplacements équipés.

Résultats quantitatifs:

Résultats au 1er septembre 2019 :

- 8 sites de compostage de quartier représentant 20 composteurs.
- 110 habitants ont signé la charte d'utilisation mais beaucoup de personnes et de commerces de proximité utilisent les composteurs sans avoir signé la charte.

Résultats qualitatifs :

Les apports sont respectueux des consignes à l'exception de la présence de poches en matière biosourcée.

Les composteurs n'ont pas subi les dégradations que nous craignons.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action :

Mettre en place des composteurs partagés sur le domaine public communal dans les squares et en sorties de lotissements au travers un partenariat avec les Mairies.

Les étapes sont les suivantes :

- Définition d'un emplacement en lien avec le service Espaces verts des mairies
- Prospection en porte à porte des habitants qui habitent à proximité et signature des chartes d'engagement
- Identification d'un référent de site parmi les habitants pour être l'interlocuteur de Rodez agglomération et signaler les éventuels besoins ou dysfonctionnements
- Inauguration du ou des composteurs avec remise des bioseaux
- Communication de ce nouvel emplacement sur les réseaux sociaux

Les Mairies disposent d'une "carte de récupération" de broyat en déchèterie. Ce broyat est produit à partir des branchages déposés à la déchèterie de Rodez. Il a vocation notamment à être utilisé pour l'apport en matière sèche des composteurs de quartier.

Une convention de partenariat est signée avec les Mairies pour définir les obligations de chaque partie.

Rodez agglomération assure :

- le montage et l'implantation du matériel

- la prospection et la sensibilisation au compostage des habitants à proximité

La Mairie assure :

- l'apport de matière sèche
- un contrôle des apports et du niveau d'humidité
- les opérations de retournement
- le vidage du compost mûr sur les espaces verts à proximité

Les composteurs ou pavillons de compostage de quartier sont fournis gratuitement par Rodez agglomération pendant les 3 ans du projet grâce aux soutiens financiers de l'ADEME et de la Région Occitanie dans le cadre de l'appel à projet Biodéchets.

Planning:

Les 81 composteurs et les 6 pavillons seront installés progressivement sur les 3 ans.

Année principale de réalisation:

2019

Moyens humains :

Rodez agglomération dispose d'un Maître composteur et d'un Guide composteur. Ce travail sera principalement assuré par le Guide composteur pour 0.25 ETP pendant 3 ans.

Moyens financiers :

Le coût de l'opération est estimé à 25 380 € d'acquisition de matériel de compostage dont 55 % sont pris en charge par l'ADEME et la Région Occitanie dans le cadre de l'appel à projet Biodéchets.

Il reste 11 421 € à la charge de Rodez agglomération.

Partenaires mobilisés :

Les partenaires sont les Services Espaces verts des Mairies.

VALORISATION

Facteurs de réussite :

L'implication des Mairies est très importante pour :

- autoriser de nouveaux emplacements
- assurer un suivi technique régulier des composteurs
- faire remonter les dysfonctionnements à la collectivité

Difficultés rencontrées :

Certains usagers craignent la présence d'insectes ou de rongeurs et des nuisances olfactives ce qui freine l'installation de composteurs sur certains sites pressentis ou oblige à les déplacer.

Recommandations éventuelles:

Il est important que le guide composteur de la collectivité fasse un suivi régulier lors des 1eres semaines d'un composteur pour éviter les mauvais démarrages de nature à soulever des critiques des usagers à proximité.

Type de programme :
Territoires zéro déchet

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®

[Découvrir](#)



Dernière actualisation de la fiche : **octobre 2019**

Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr

Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.